

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF44

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« entreprises d'investissement »,

les mots :

« prestataires de services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « prestataires de services » est employée dans le reste du chapitre. Cette modification devrait être effectuée à des fins de cohérence.